

37^{ème} rapport annuel de

L 'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie

- Avril 2025 -

En 2024, nouveau recul du taux de détention des crédits par les ménages

En 2024, le taux de détention des crédits par les ménages a encore reculé pour s'établir à 41,9 %, le plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis sa première enquête annuelle, en 1989.

Le taux de détention des crédits immobiliers s'est stabilisé pour s'établir à 29,7 % : et cela s'est constaté quel que soit le type de biens financés (acquisition d'une résidence principale, d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou réalisation des travaux sur le logement).

En revanche la demande de crédits à la consommation s'est encore affaiblie en 2024, quel que soit leur réseau de distribution. Le taux de détention de ces crédits est descendu à 19,0 % (contre 20,9 % en 2023 et 24,9 % en 2020), le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire depuis 1989. Et en 2024, 17,7 % des ménages détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement : cette proportion qui était restée pratiquement stable jusqu'en 2011 (28,7 % en 2011) a régulièrement reculé depuis. De même, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement n'a pas réussi à se ressaisir : il s'est établi à 3,1 % en 2024 (4,3 % en 2011).

Ainsi, depuis 2019 les taux de détention des crédits immobiliers et des crédits à la consommation diminuent, à un rythme soutenu et en outre, plus rapide que celui constaté durant de précédentes périodes de ralentissement économique, voire de récession. Depuis 2019, le nombre de ménages détenant des crédits a diminué de 1 030 000 (contre 660 000 entre 2008 et 2010, par exemple) : et pour la seule année 2024, cette baisse a concerné 150 000 ménages.

Le ralentissement de l'inflation, puis la baisse des taux des crédits ont modifié le paysage budgétaire et financier des ménages en 2024 et leur moral s'est redressé. Le sentiment de la plupart des ménages détenant des crédits a été celui d'une stabilisation, voire d'une amélioration de leur situation budgétaire et financière : en 2024, 60,5 % estiment ainsi que leur situation financière s'est stabilisée ou améliorée (contre 53,6 % en 2023). Et 57,9 % considèrent qu'ils sont à l'aise avec leur budget ou que ça va (contre 56,6 % en 2023). En outre, après deux années de dégradation, la proportion de ceux qui se déclarent à l'aise avec leur budget s'est sensiblement redressée pour s'établir à un niveau élevé, à 19,7 % (18,2 % en 2022 et 2023), largement au-dessus de la moyenne de longue période (16,0 % depuis 2001).

Compte tenu de ces évolutions, les ménages détenant des crédits ont considéré en 2024 que le poids de leurs charges de remboursement s'était allégé : ils étaient 50,7 % à estimer que les charges sont supportables ou très supportables, contre 49,9 % en 2023 (mais 51,5 % en longue période). Mais dans le même temps, comme la proportion des ménages considérant qu'ils ne peuvent y arriver que difficilement ou avec des dettes se maintient à un niveau élevé, la part de ceux qui estiment que les charges sont élevées ou beaucoup trop élevées s'est encore accrue pour la 4^{ème} année consécutive, pour s'établir à 14,6% (au-dessus de sa moyenne de longue période, 14,3 %). Néanmoins, 85,4 % des ménages estimaient toujours que les charges de remboursement de leurs crédits sont supportables.

Dans ce paysage, les intentions de souscription de crédits à la consommation rebondissent légèrement : à 3,7 %, la proportion des ménages envisageant le recours à ces crédits au 1^{er} semestre 2025 ne fait que s'établir sur le niveau moyen constaté depuis la crise sanitaire. La remontée des intentions concernant les crédits immobiliers est aussi notable : mais en s'affichant à 3,1 % pour 2025, ces intentions restent très inférieures à leur moyenne de longue période (4,7 %) et leur réalisation risque de se heurter à la réalité d'un environnement politico-économique peu facilitateur.

- 1. Les tendances des crédits aux ménages**
- 2. Les évolutions récentes**
- 3. La diffusion des crédits**
- 4. Les renégociations des crédits immobiliers**

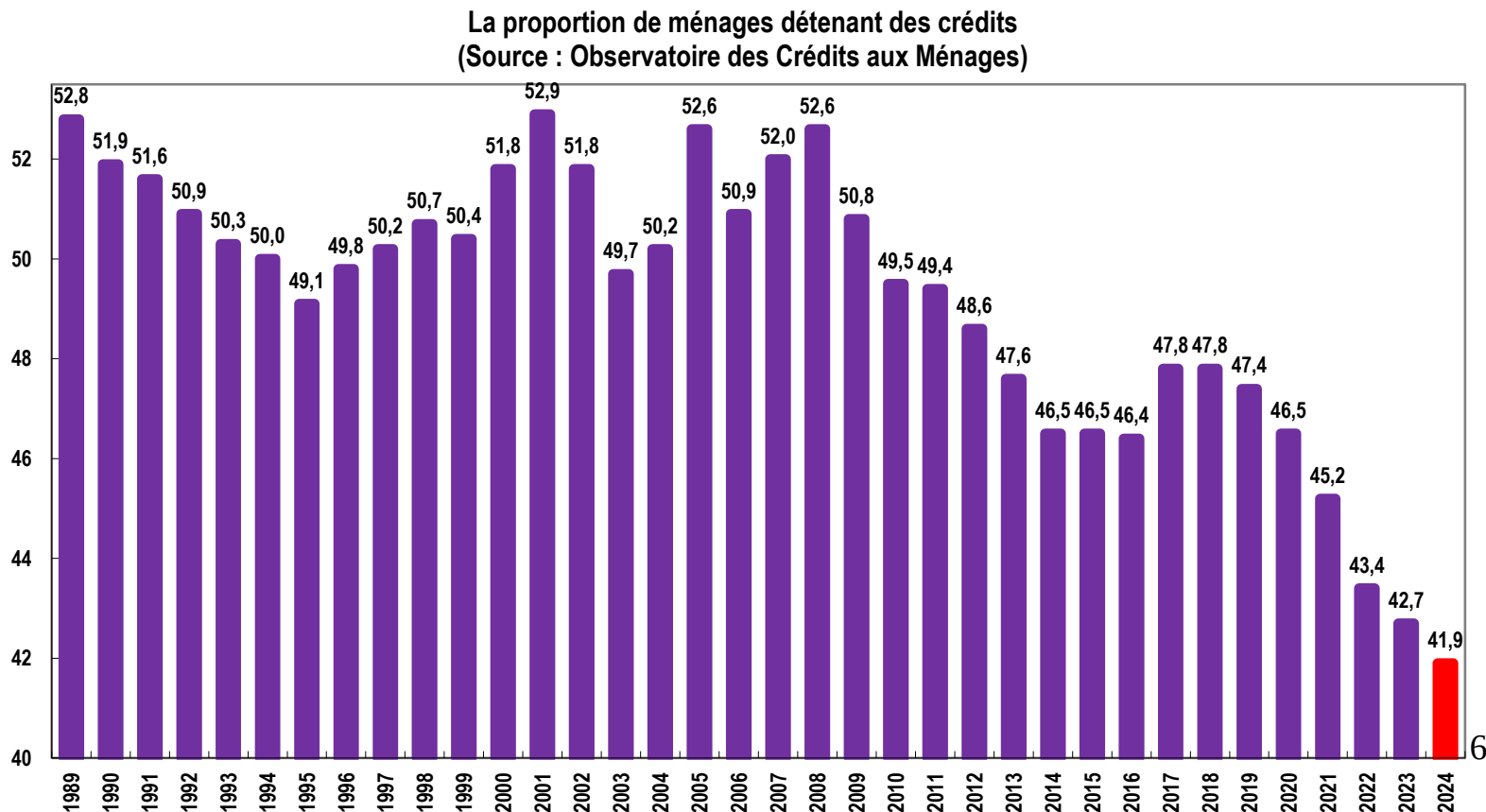
1. LES TENDANCES DES CREDITS AUX MENAGES

En 2024, la part des ménages détenant des crédits recule toujours.

Le recul du taux de détention des crédits par les ménages s'est poursuivi en 2024, pour la 6^{ème} année consécutive. La part des ménages détenant des crédits s'est établie à 41,9 % : un niveau inédit, le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a constaté depuis plus de trente ans.

Seul le taux de détention des crédits à la consommation a baissé en 2024.

Et le nombre de ménages détenant des crédits immobiliers ou à la consommation a reculé de 1 030 000 depuis 2019, contre 660 000 durant la crise des subprimes.



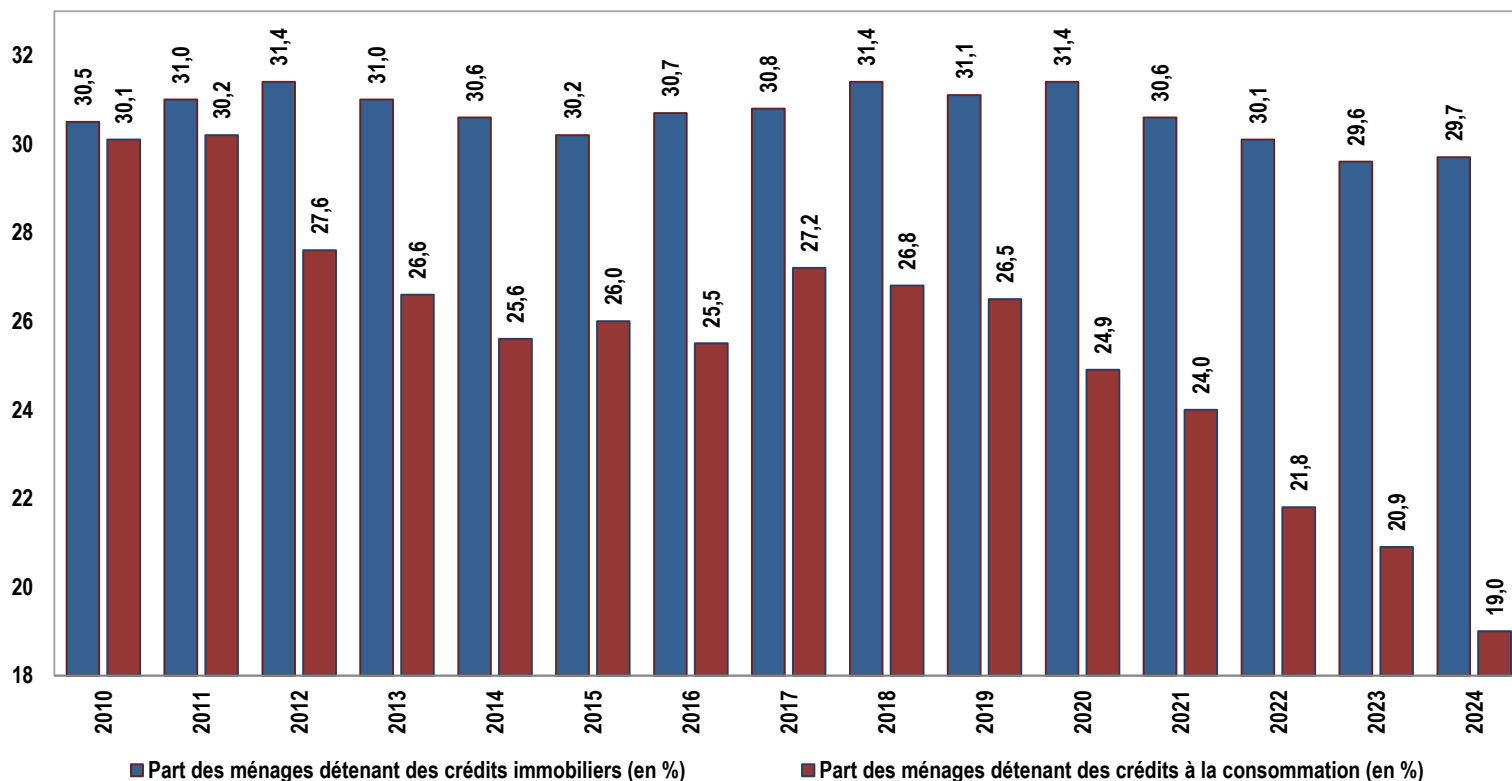
Le taux de détention des crédits à la consommation recule pour la 7^{ème} année consécutive.

Il s'établit à 19,0 %, son plus bas niveau depuis la création de l'Observatoire.

En revanche, le taux de détention des crédits immobiliers se stabilise (29,7 %). La part des accédants à la propriété se maintient (23,7 %), après s'être affaiblie en 2023 : de 2020 à 2022, elle s'établissait à 24,1 %, son plus haut niveau depuis 1993.

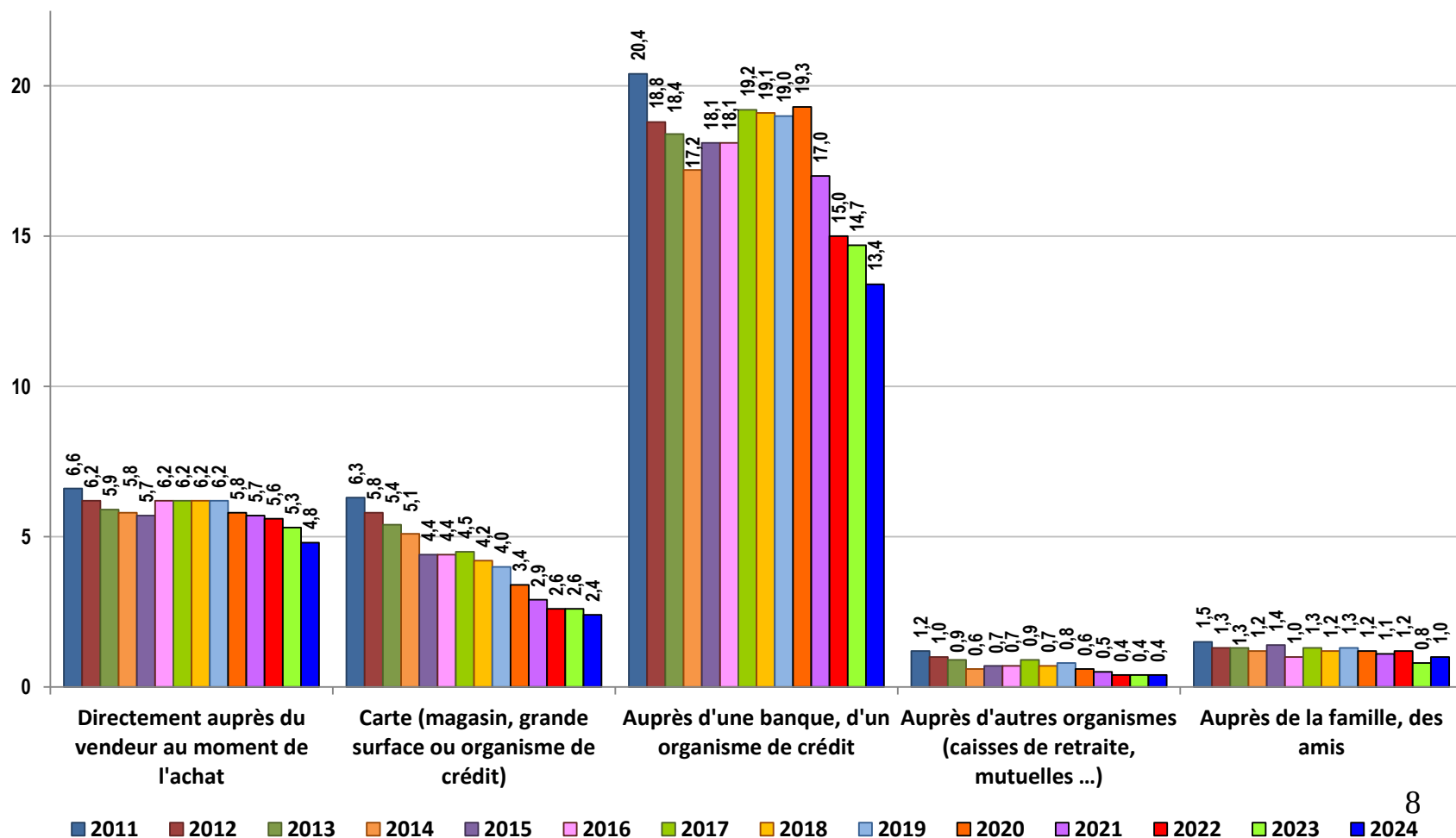
La détention des crédits immobiliers pour financer l'acquisition d'un autre logement (investissement locatif privé, achat d'une résidence secondaire) ou d'un autre bien immobilier, ou pour la réalisation de travaux s'est aussi stabilisée.

La part des ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



La part des ménages détenant des crédits à la consommation (dont les LOA) baisse encore. Pour la 4^{ème} année consécutive, la détention des crédits obtenus auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit diminue pour s'établir à 13,4 %, contre 19,3 % en 2020.

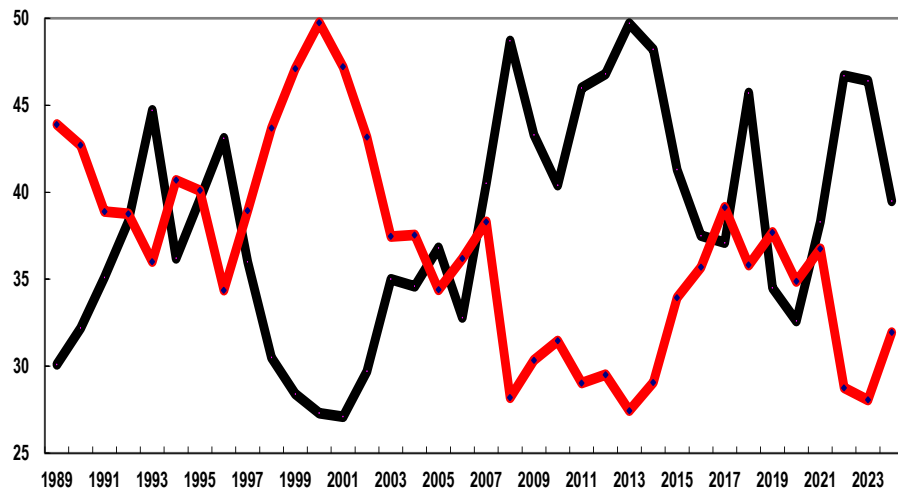
La diffusion des cartes (magasin, grande surface, ...) baisse toujours à 2,4 %, après 20 années de recul. Et depuis 2019, la part des ménages ayant contracté un crédit sur le lieu de vente (directement auprès du vendeur) recule.



Le sentiment des ménages sur leur situation financière, budgétaire et professionnelle (l'indicateur de sentiment de l'INSEE) détermine largement l'appréciation qu'ils portent sur le poids des charges de remboursement de leurs crédits en cours.

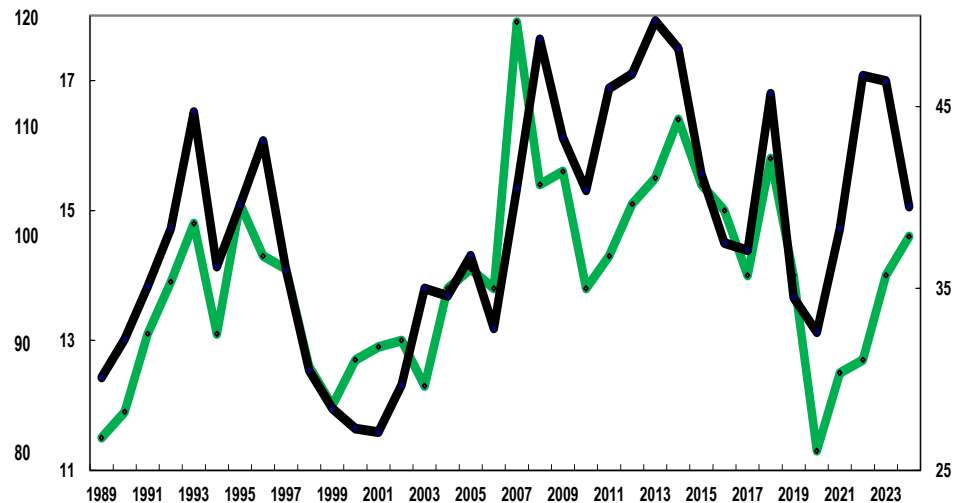
La dégradation de l'indicateur de sentiment constatée en 2022 s'est poursuivie en 2023 : elle a largement déterminé la dégradation des appréciations que les ménages portent sur leur situation financière et sur le poids de leurs charges de remboursement. La détérioration des appréciations concernant la situation financière constatée en 2022 et en 2023 a accompagné la dégradation du poids des charges de remboursement ressenti par les ménages détenant des crédits. Le redressement de l'indicateur de sentiment observé en 2024 a alors accompagné l'amélioration des appréciations portées par les ménages sur leur situation financière et sur le poids de leurs charges de remboursement.

L'appréciation des ménages sur leur situation financière passée
(source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



— Part des ménages avec crédits dont la situation financière s'est dégradée (en %)
— Indicateur de sentiment des ménages (d'après l'INSEE)

L'appréciation des ménages sur leurs charges de remboursement
(source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



— Part de ceux qui estiment leurs charges (beaucoup) trop élevées (en %)
— Part des ménages avec crédits dont la situation financière s'est dégradée (en %)

L'appréciation portée par les ménages sur leur situation financière s'améliore, après deux années d'une dégradation assez marquée.

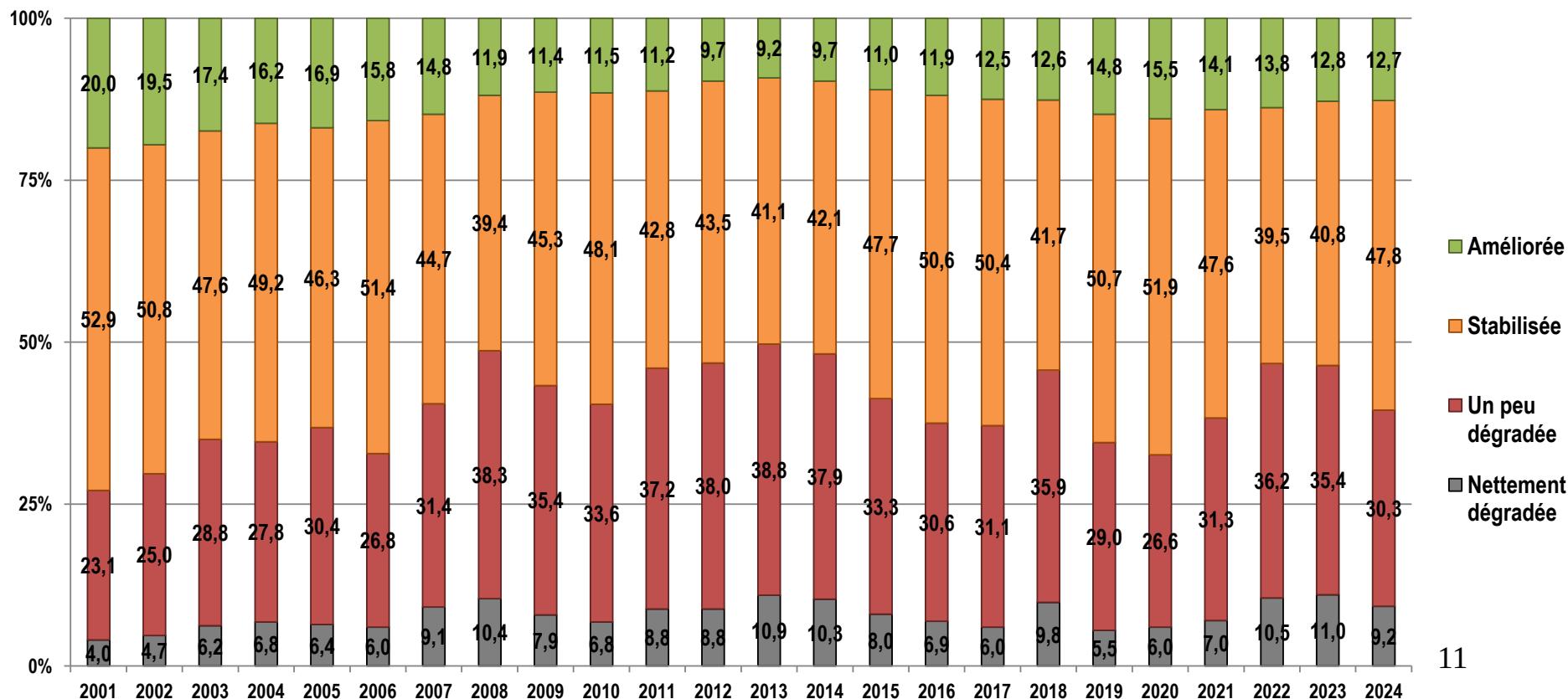
12,7 % considèrent qu'elle s'est améliorée (12,8 % en 2023 et 13,6 % en longue période)

47,8 % qu'elle s'est stabilisée (40,8 % en 2023 et 46,4 % en longue période)

30,3 % qu'elle s'est un peu dégradée (35,4 % en 2023 et 32,2 % en longue période)

9,2 % qu'elle s'est nettement dégradée (11,0 en 2023 et 7,8 % en longue période)

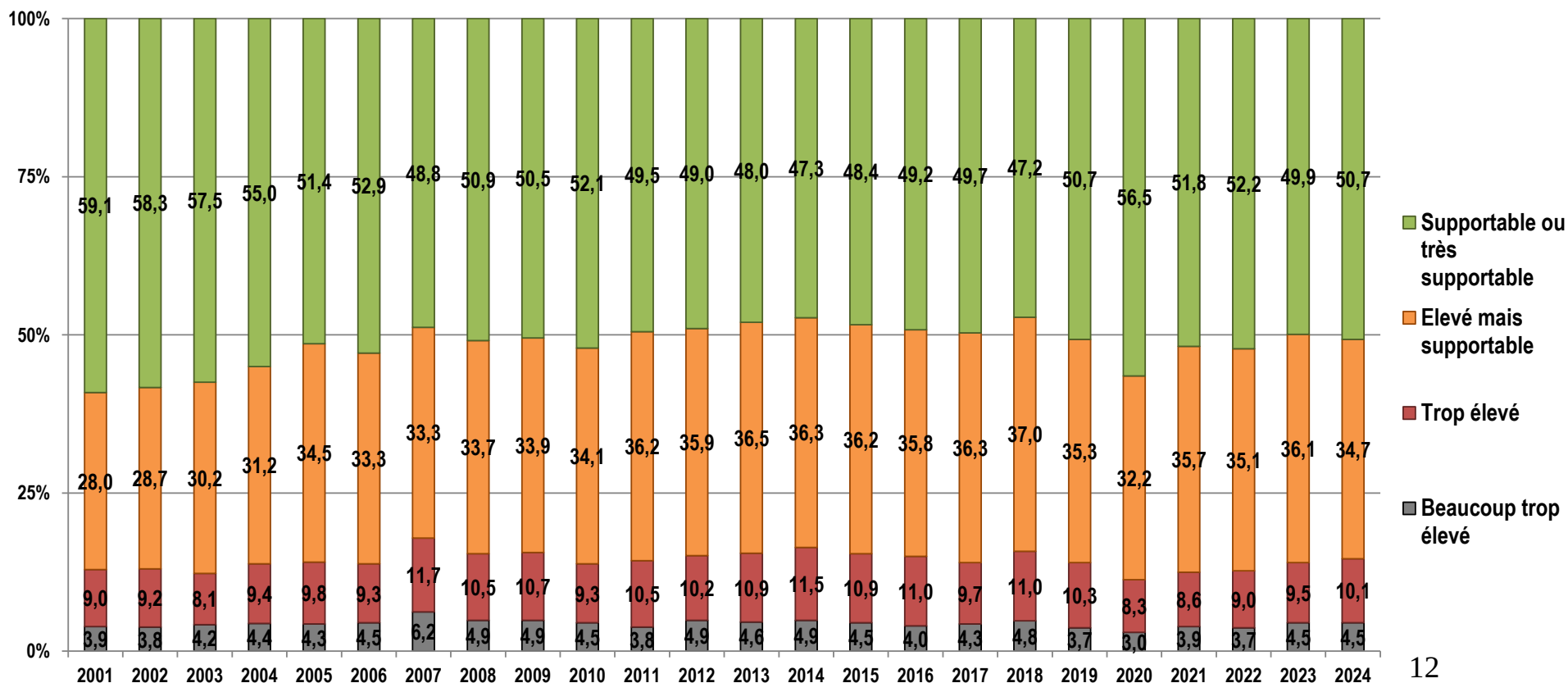
La proportion de ceux qui estiment que leur situation financière s'est dégradée (un peu ou nettement) recule rapidement : elle est maintenant plus faible qu'en longue période. Et comme chez les ménages ne détenant pas de crédits, cette amélioration s'inscrit dans le contexte d'un ralentissement marqué du rythme de l'inflation.



Bénéficiaire d'une amélioration de leur environnement, les ménages détenant des crédits ont considéré en 2024 que le poids de leurs charges de remboursement s'était allégé :

50,7 % des ménages avec crédits jugent les charges supportables ou très supportables (49,9 % en 2023, mais 51,5 % en longue période)
34,7 % élevées mais supportables (36,1 % en 2023, mais 34,2 % en longue période)
14,6 % trop élevée (14,0 % en 2023, mais 14,3 % en longue période)

En 2024, le sentiment partagé par 85,4 % des ménages est celui de charges de remboursement supportables : cette proportion se situe un peu en dessous de la moyenne de longue période (85,7 %). A contrario de la part des ménages estimant leurs charges trop ou beaucoup trop élevées (14,6 % en 2024 contre 14,3 % en longue période).

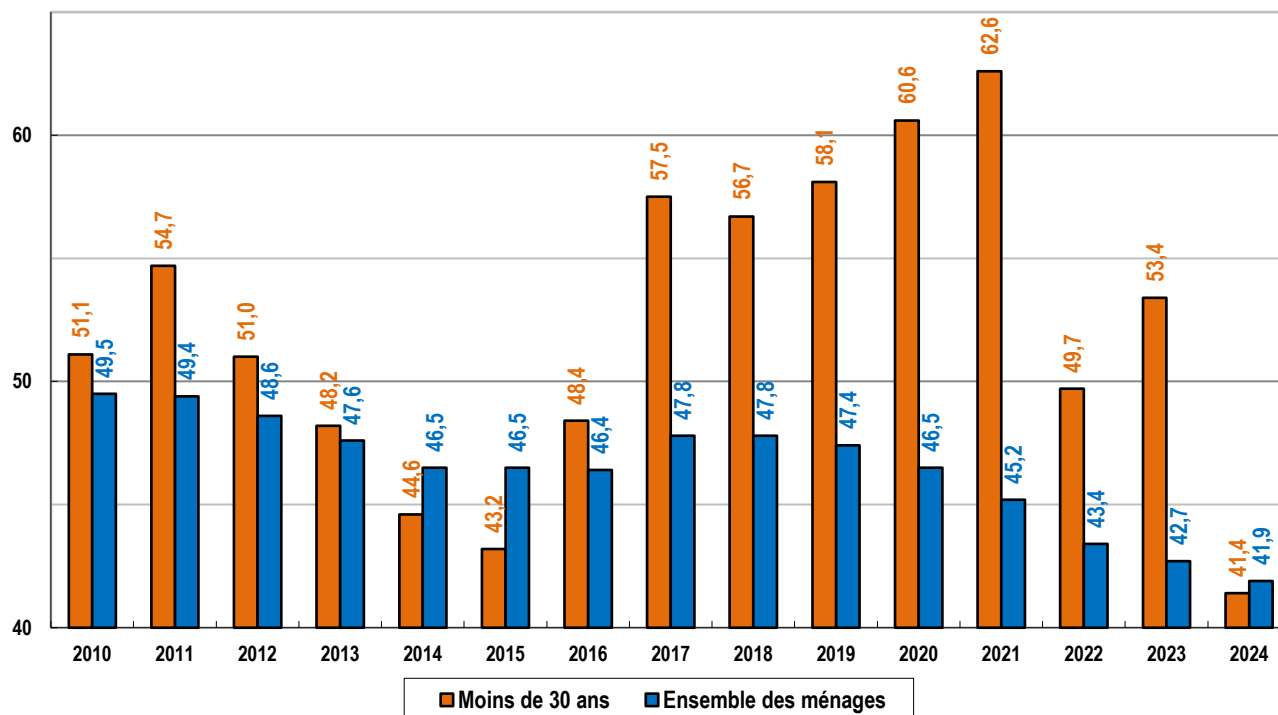


2. LES EVOLUTIONS RECENTES

Observatoire des Crédits aux Ménages - novembre 2024 -

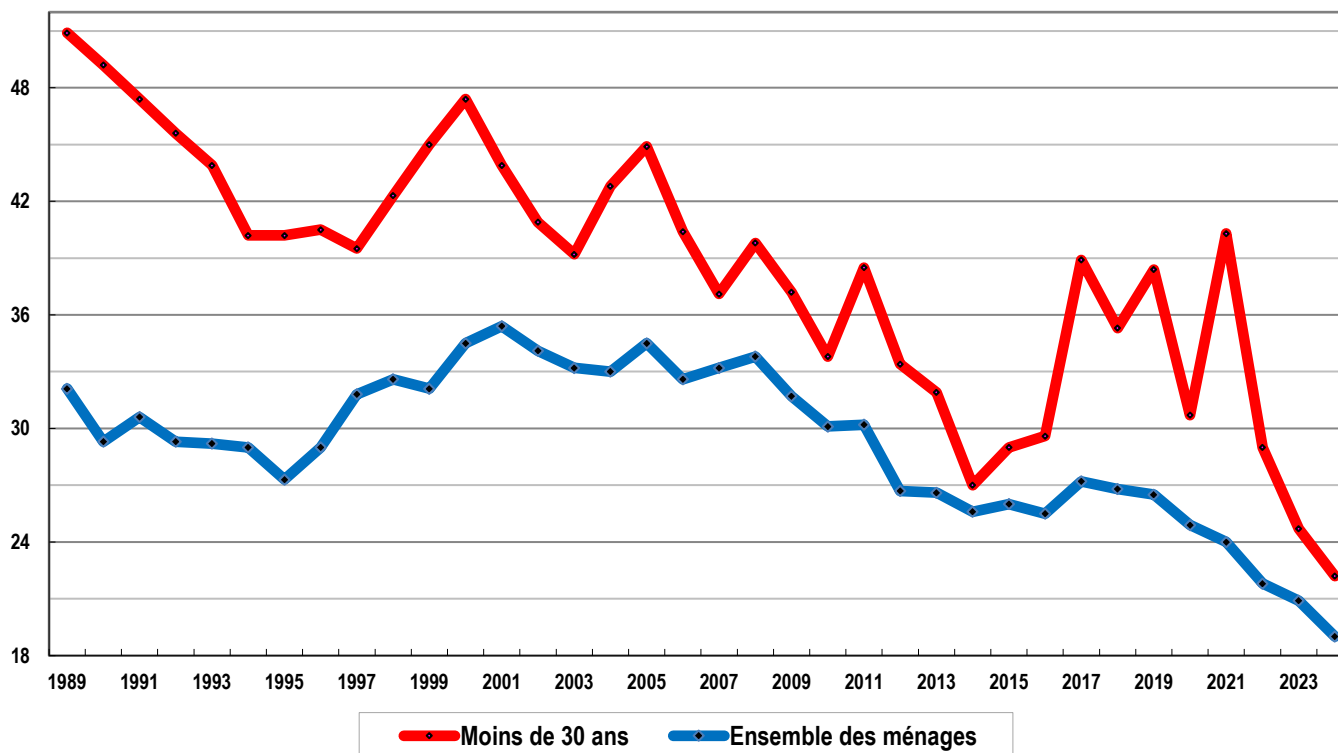
De 2016 à 2021, le recours au crédit par les moins de 30 ans a été intense : dès 2016, un usage plus intensif des crédits immobiliers (l'accession à la propriété, essentiellement) ; puis à partir de 2017, un rebond des crédits à la consommation, après trois années d'atonie. Même en 2020, les moins de 30 ans avaient sollicité les crédits comme jamais par le passé. **Mais en 2022, dans un environnement dégradé, leur taux de détention a nettement reculé :** rapidement pour les crédits à la consommation, plus lentement pour des crédits immobiliers moins réactifs face aux modifications de la conjoncture. **Il est cependant resté très au-dessus de celui de l'ensemble des ménages.** Et alors que le taux de détention de l'ensemble des ménages a encore reculé en 2023, celui des jeunes a bénéficié d'une embellie, sous l'effet d'une progression du taux de détention des crédits immobiliers. **Mais en 2024, l'ajustement du taux de détention des moins de 30 ans a été sensible : le recul a concerné autant les crédits immobiliers que les crédits à la consommation. A 41,4 % ce taux de détention repasse pour la première fois depuis le milieu des années 2010 sous celui de l'ensemble des ménages et il s'établit nettement sous sa moyenne de longue période (53,0 %).**

La proportion des ménages qui détiennent des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



La spécificité des moins de 30 ans reste un usage assez large des crédits à la consommation : pour l'achat d'une automobile ou d'une moto (en 2024, 46,8 % contre 55,2 % pour l'ensemble) ou pour acquérir un bien d'équipement ménager (41,7 % contre 21,6 % pour l'ensemble) ; bien moins souvent pour la consommation courante ou une facture exceptionnelle (6,9 % contre 19,3 % pour l'ensemble). **Cette spécificité s'est renforcée dès 2017 et a résisté à tous les bouleversements du marché. Elle n'a pas été remise en cause en 2020 ou les années suivantes, en dépit du net recul de leur usage des crédits à la consommation. Et en 2024, ce taux de détention s'établit à 22,2 % contre 40,3 % en 2021 (au plus bas depuis 1989 : pour une moyenne de longue période de 38,4 %).**

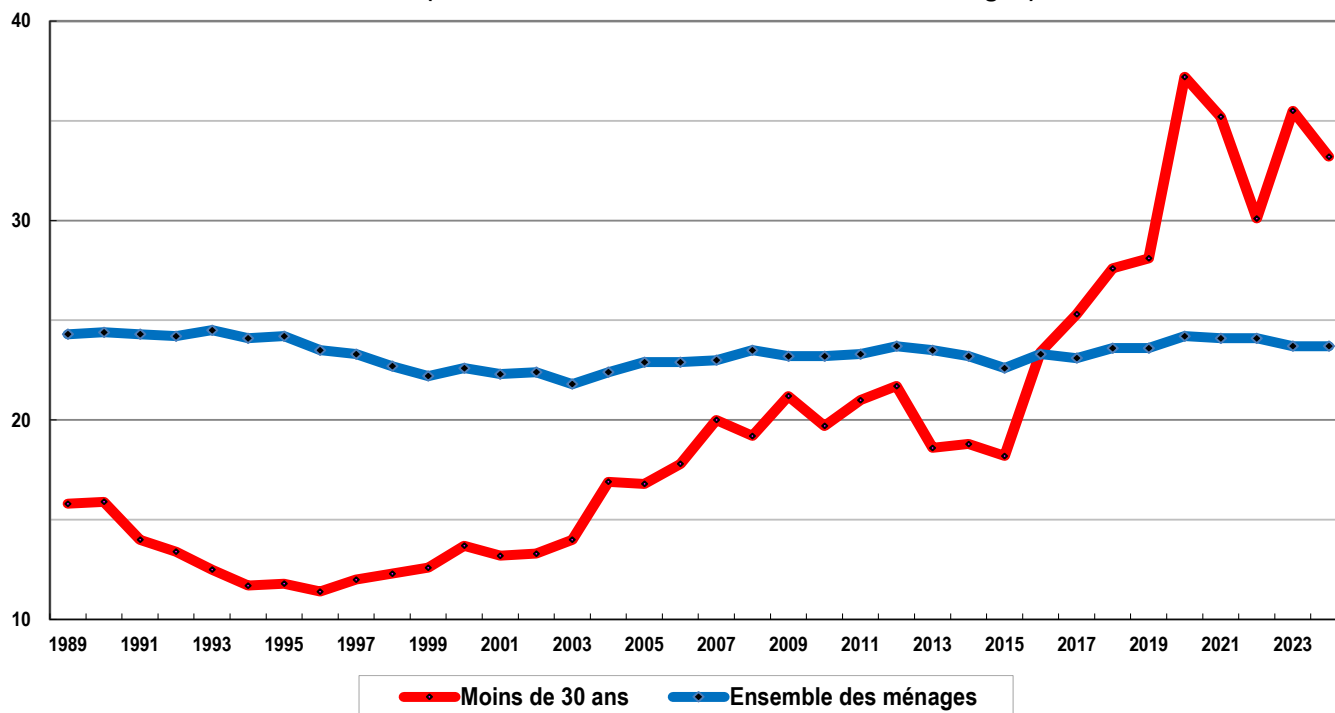
La proportion des ménages qui détiennent des crédits à la consommation
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Observatoire des Crédits aux Ménages - novembre 2024 -

Après avoir bénéficié de la réforme du PTZ de 2005, la proportion des jeunes qui accèdent à la propriété avait nettement progressé. **La redéfinition du PTZ en 2016, et surtout l'allongement de la durée des prêts dès 2017 et la diminution des taux d'apport personnel ont permis aux jeunes ménages de réaliser leurs projets immobiliers. La crise sanitaire et la mise en œuvre de la recommandation du HCSF n'ont pas affecté cette expansion en 2020. Les bouleversements économiques (inflation, pertes de pouvoir d'achat, remontée des taux, ...) ont certes altéré le dynamisme de l'accession à la propriété. Mais l'élargissement de l'offre bancaire au bénéfice des jeunes emprunteurs a permis à leur flux de l'accession de se consolider à haut niveau, en dépit de la montée des incertitudes politico-économiques : 33,2 % des jeunes en cours d'accession en 2024 (37,2 % en 2020 et 20,5 % en moyenne entre 2007 et 2012).**

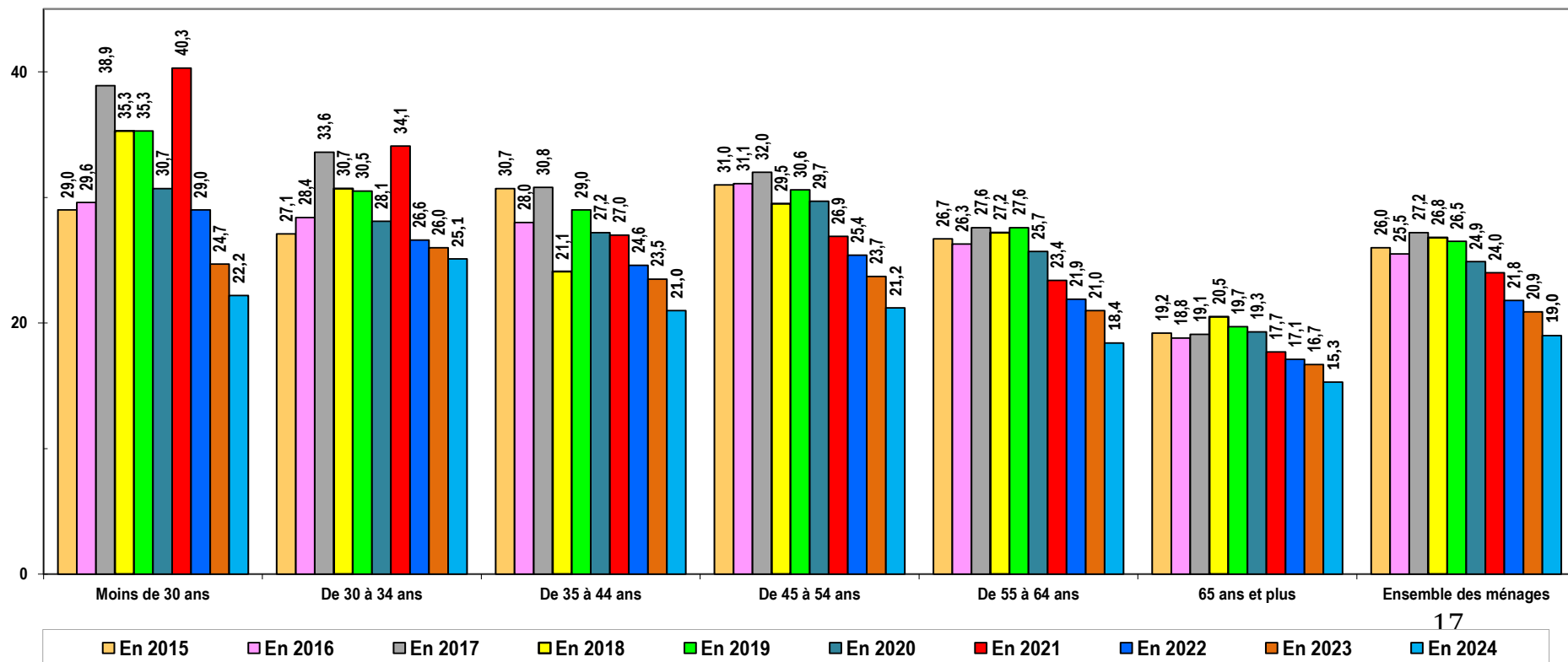
La proportion des ménages qui accèdent à la propriété
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Utilisation des crédits à la consommation par tranche d'âge.

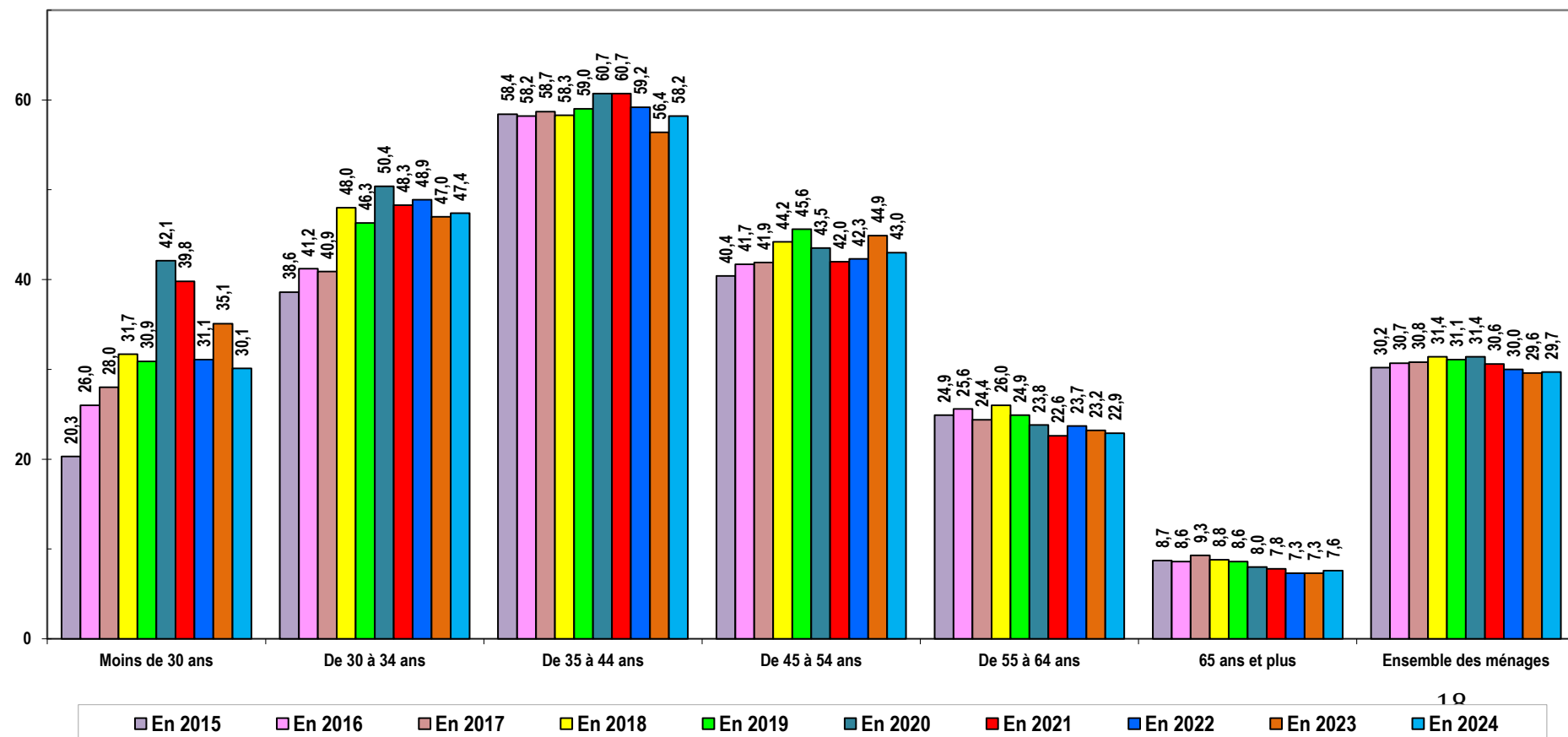
De 2017 à 2019, l'usage des crédits à la consommation a été plus intense chez l'ensemble des ménages : ce sont les plus jeunes qui ont le plus accru leur recours à ces crédits. **Mais en 2020**, avec le déclenchement de la crise sanitaire et la détérioration du moral des ménages, l'usage des crédits à la consommation s'est fait moins intense. **Il a néanmoins rebondi en 2021 chez les jeunes ménages** (les moins de 30 ans, mais aussi les 30 à 34 ans), habituellement les plus endettés à ce titre. **Pour finalement se replier à partir de 2022** : tout en restant supérieur à celui des autres ménages pour les 30 à 34 ans.

La diffusion des crédits à la consommation selon l'âge de la personne de référence
(source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Recours aux crédits immobiliers par tranche d'âge : un effet d'âge très marqué. Des 35 à 44 ans qui se singularisent toujours par une plus large diffusion des crédits immobiliers. Ce sont les plus jeunes des ménages qui ont le plus accru leur recours à ces crédits entre 2015 et 2021. Mais à partir de 2022, le renforcement des difficultés d'accès au crédit et les évolutions des taux ont dégradé le taux de diffusion de ces crédits chez les moins de 30 ans, en dépit du développement d'une offre bancaire adaptée.

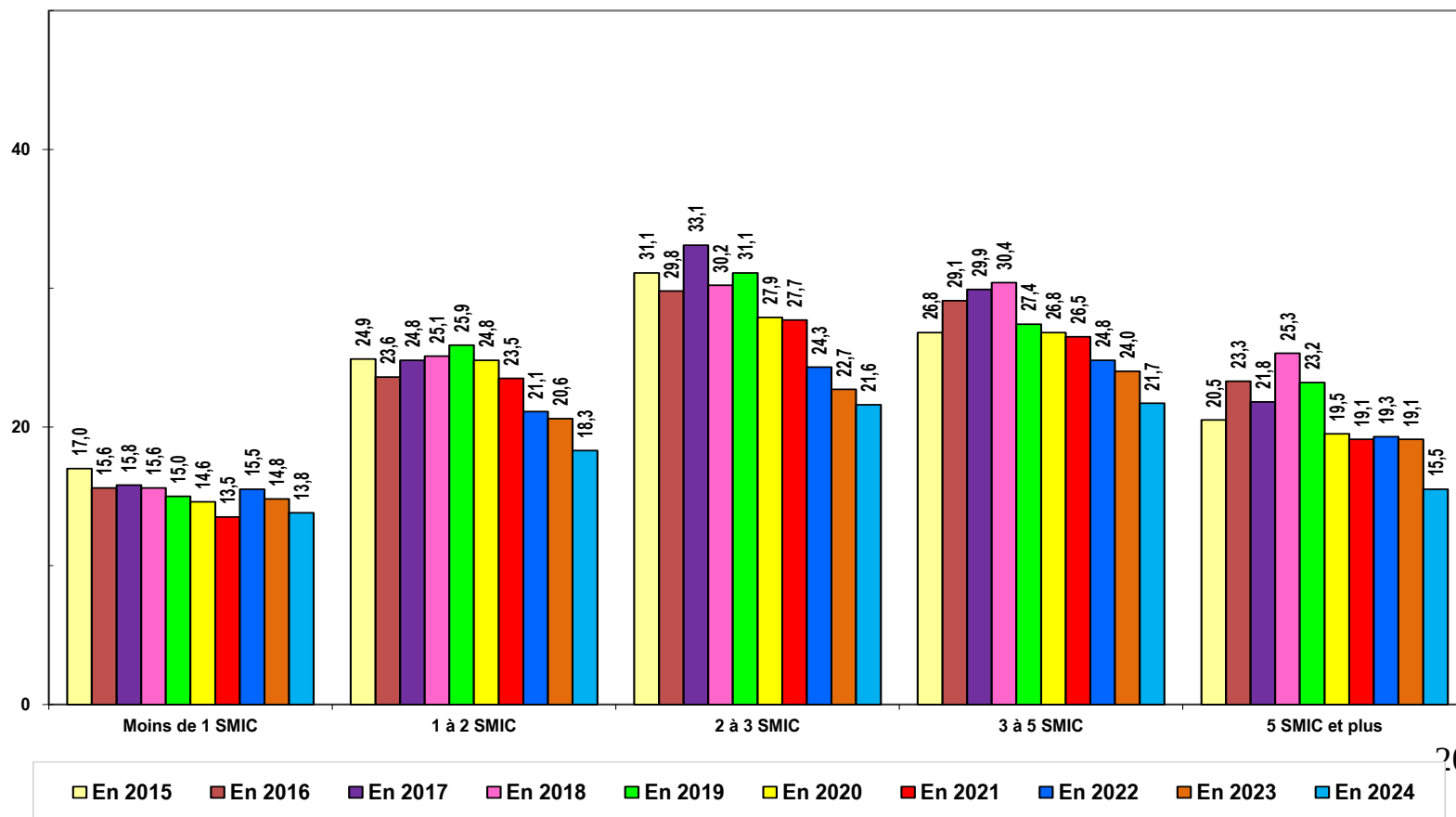
La diffusion des crédits immobiliers selon l'âge de la personne de référence
(source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



3. LA DIFFUSION DES CREDITS

Diffusion des crédits à la consommation selon les revenus : leur diffusion est la plus large parmi les ménages à revenus moyens. Les ménages modestes (moins de 2 SMIC) recourent aussi à ces crédits, sous réserve de leur capacité à en assurer le remboursement. Le repli observé dès 2018 s'est constaté chez la plupart des ménages, même si les évolutions constatées d'une année sur l'autre peuvent parfois laisser ressortir des différences selon le niveau de revenus des emprunteurs. On observe néanmoins une stabilisation de cette diffusion chez les 5 SMIC et plus de 2020 à 2023.

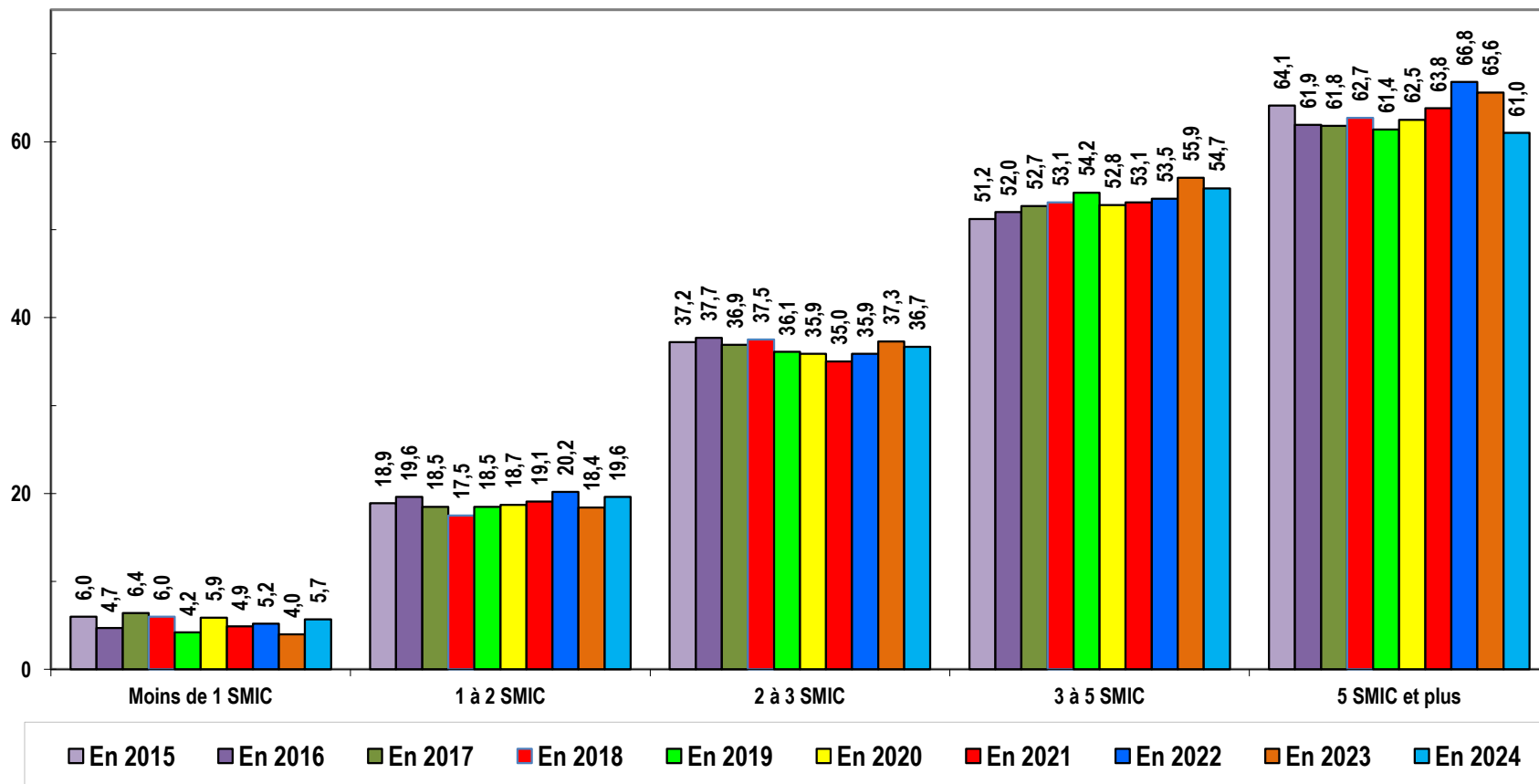
La diffusion des crédits à la consommation selon le niveau de revenu du ménage
(source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Recours aux crédits immobiliers selon le revenu : un effet revenu toujours très marqué.

Mais 27,5 % des ménages avec des crédits immobiliers disposent d'un revenu inférieur à 2 SMIC (63,5 % inférieur à 3 SMIC). En 2024, le taux de détention des crédits immobiliers a légèrement cru chez les moins de 2 SMIC (27,5 % des ménages avec crédits immobiliers). Alors qu'il a reculé chez les 2 SMIC et plus : en 2023, la diffusion des crédits immobiliers s'était accrue chez les 2 à 5 SMIC.

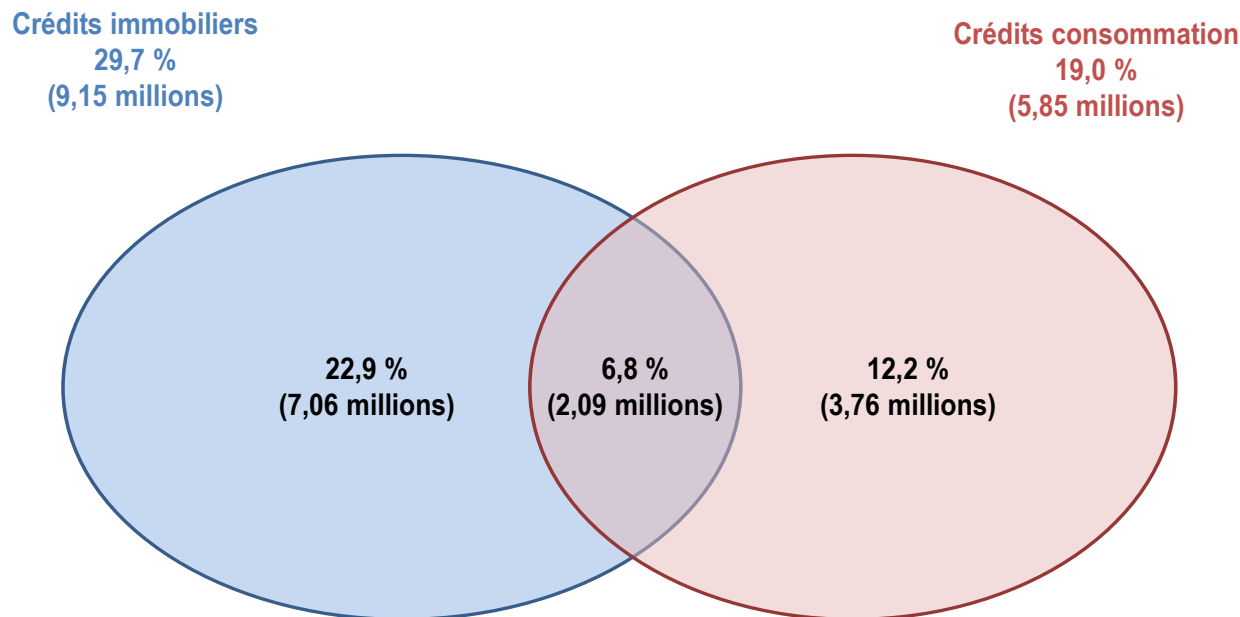
La diffusion des crédits immobiliers selon le niveau de revenu du ménage
(source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



En 2024, près de 13 millions de ménages détenaient des crédits :

**7,06 millions ne détenaient que des crédits immobiliers (22,9 % de l'ensemble des ménages),
3,76 millions que des crédits à la consommation (12,5 % des ménages)
et 2,09 millions des crédits immobiliers et des crédits à la consommation (6,8 % des ménages).**

La baisse du taux de détention des crédits immobiliers observée dès 2021 concerne ceux des ménages qui les utilisent conjointement avec des crédits à la consommation : 6,8 % en 2024 contre 9,8 % en 2020. Dans le même temps, le taux de détention des seuls crédits à la consommation a reculé de presque 3 points : 12,2 % en 2023 contre 15,1 % en 2020.



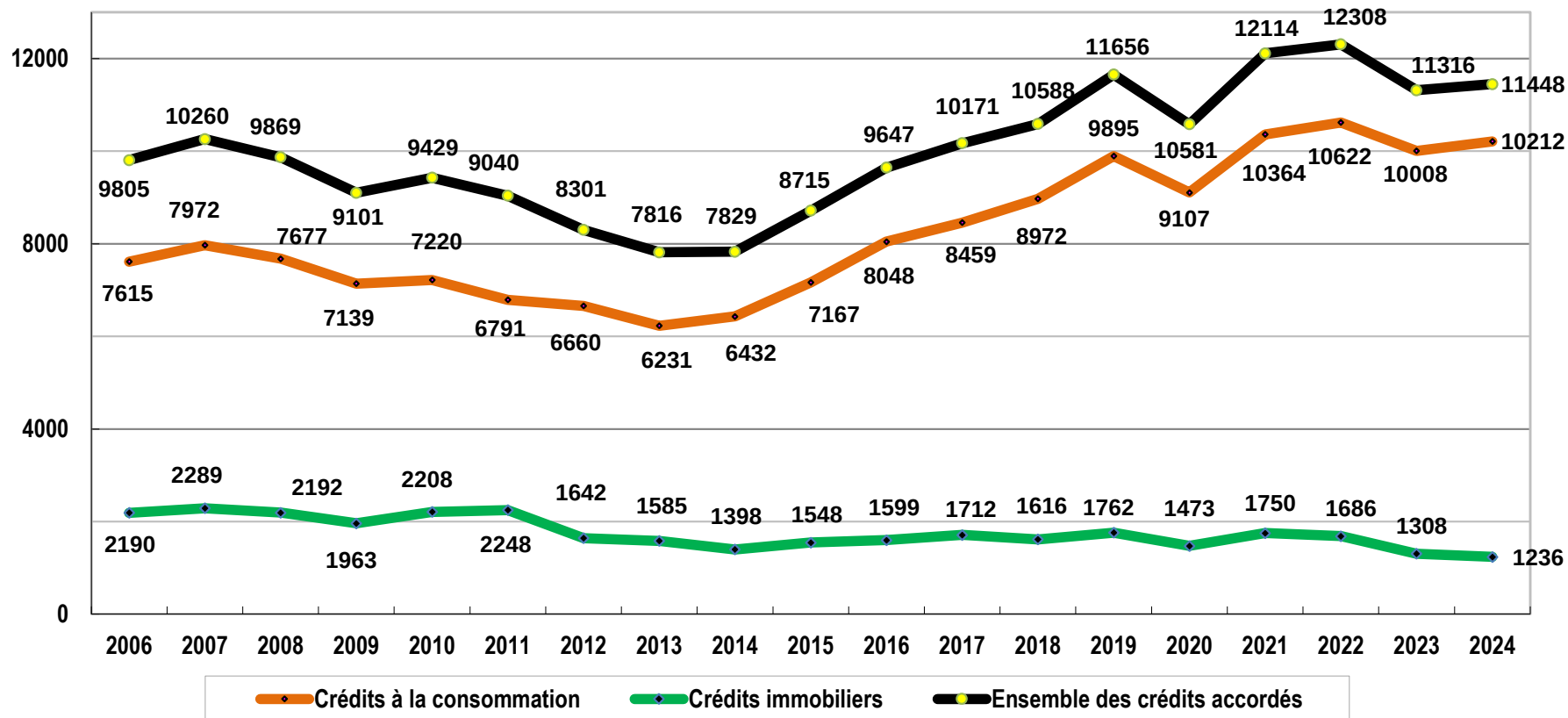
La diffusion des crédits parmi les ménages en 2024 (Source : OCM /2025/)
41,9 % de ménages avec un ou plusieurs crédits
(12,91 millions de ménages)

Observatoire des Crédits aux Ménages - novembre 2024 -

En 2024, 11,4 millions de crédits accordés aux ménages : + 1,2 %, après une année 2023 médiocre ; mais - 4,9 % depuis 2022, année de bonne tenue du marché des crédits. La demande a souffert d'un environnement politico-économique peu favorable (panne de la croissance, remontée du chômage, inflation soutenue, fragmentation de la vie politique) et de la montée des incertitudes au niveau international.

La reprise du marché avait été rapide entre 2014 et 2019. L'activité s'est établie en 2024 au niveau de l'année 2019.

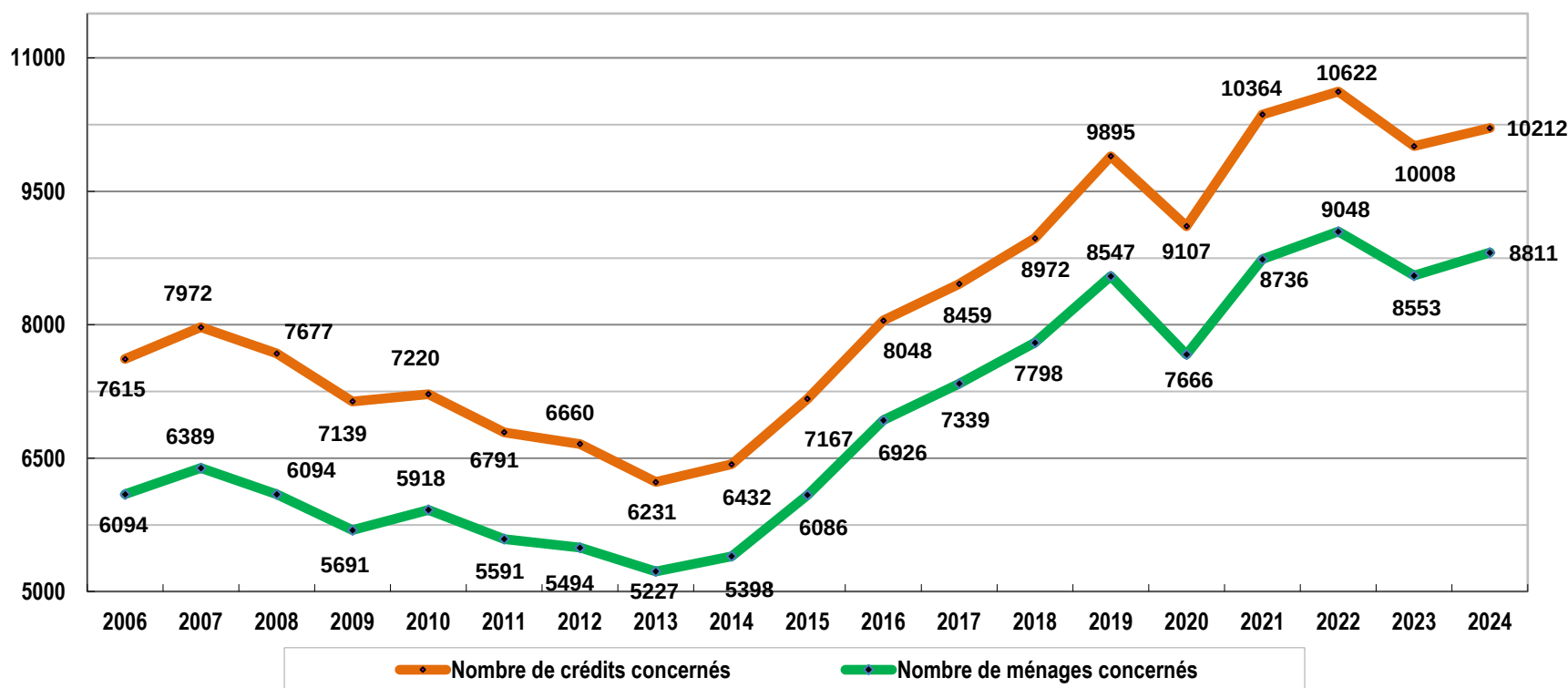
Le nombre de crédits accordés (en milliers) : hors crédits renouvelables
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Observatoire des Crédits aux Ménages - novembre 2024 -

Après une très mauvaise année 2020, la demande de crédits à la consommation s'est ressaisie en 2021, pour progresser plus doucement en 2022 et rechuter en 2023, dans un environnement qui a commencé à se dégrader. Elle s'est légèrement redressée en 2024 : + 2,0 % pour le nombre de prêts (après - 5,8 en 2023) et + 3,0 % pour le nombre de ménages (après - 5,5 % en 2023). Depuis 2014 le marché s'est pourtant fortement développé : entre 2013 et 2024, + 4,6 % par an pour le nombre de crédits (+ 63,9 % au total) et + 4,9 % par an pour le nombre de ménages (+ 68,6 % au total).

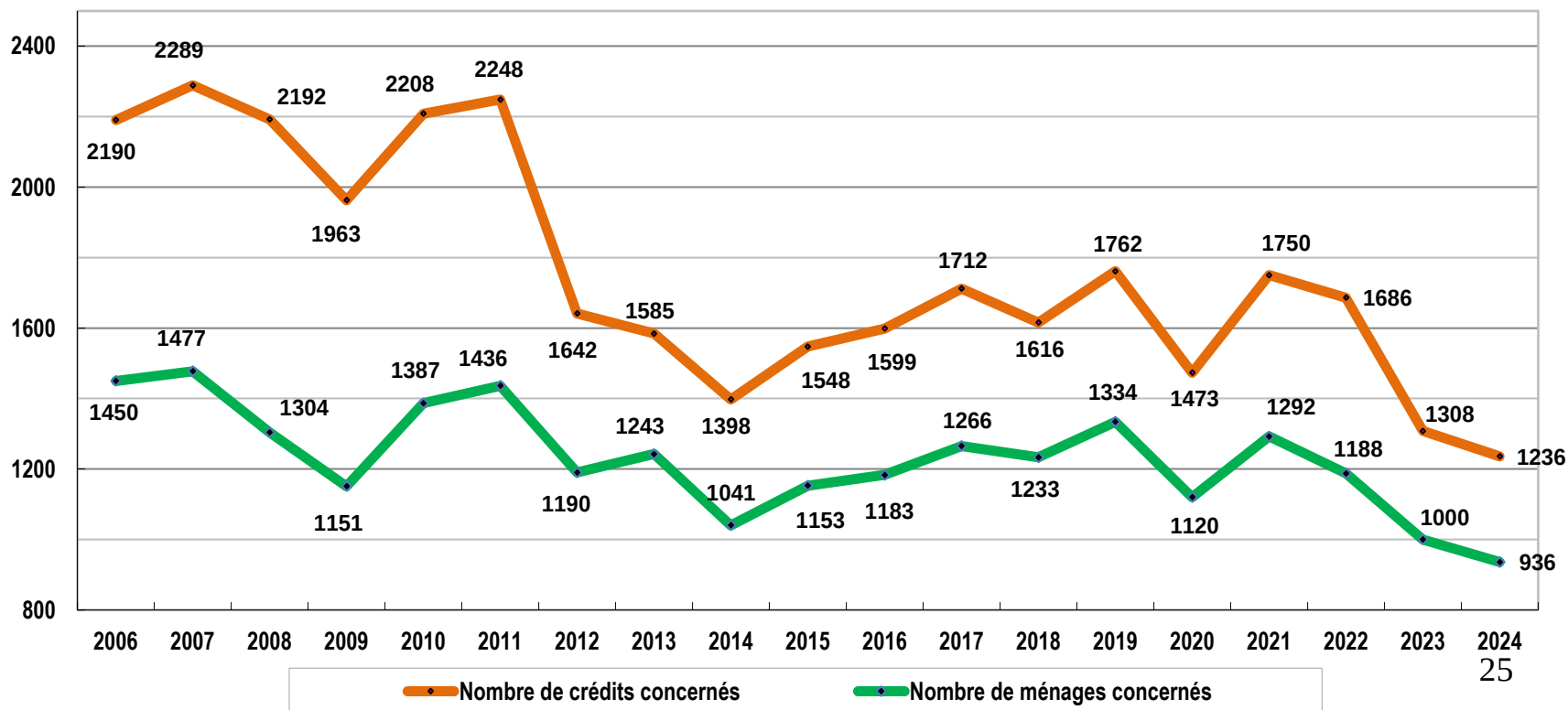
Les crédits à la consommation accordés (en milliers) : hors crédits renouvelables
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Observatoire des Crédits aux Ménages - novembre 2024 -

La reprise des marchés immobiliers constatée en 2021 avait été notable (amélioration des conditions de crédit, élargissement des offres bancaires, ...), l'activité retrouvant son niveau de 2019. Mais en 2022, l'activité a rechuté, dans un environnement dégradé (hausse des taux, resserrement de l'accès au crédit, augmentation des prix des logement) : le recul s'est poursuivi depuis, la montée des incertitudes conduisant les ménages à l'abandon de leurs projets. De 2021 à 2024, - 10,9 % par an (- 29,4 % au total) pour le nombre de prêts et - 10,2 % par an pour le nombre de ménages (-27,6 % au total).

Les crédits immobiliers accordés (en milliers)
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



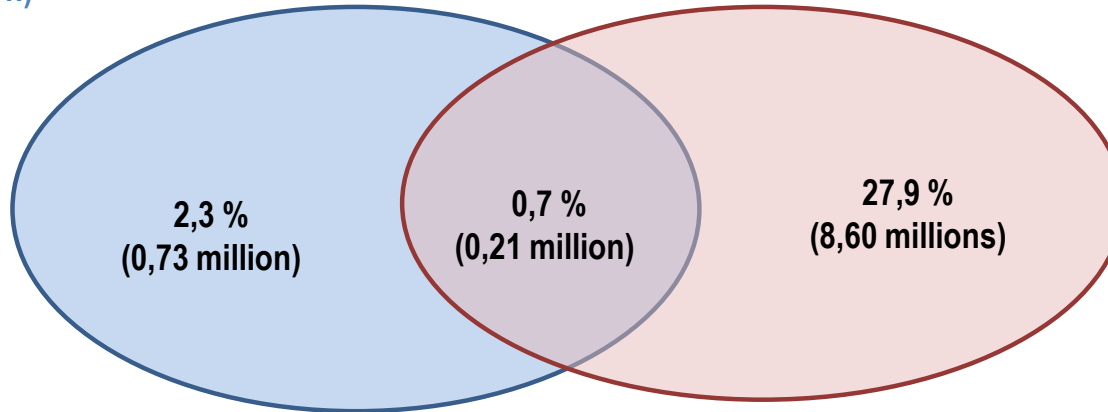
Plus de 9,5 millions de ménages ont souscrit un crédit en 2024

(+ 2,9 %, après - 5,7 % en 2023 : + 58,5 % depuis 2014, + 4,7 % en moyenne chaque année).

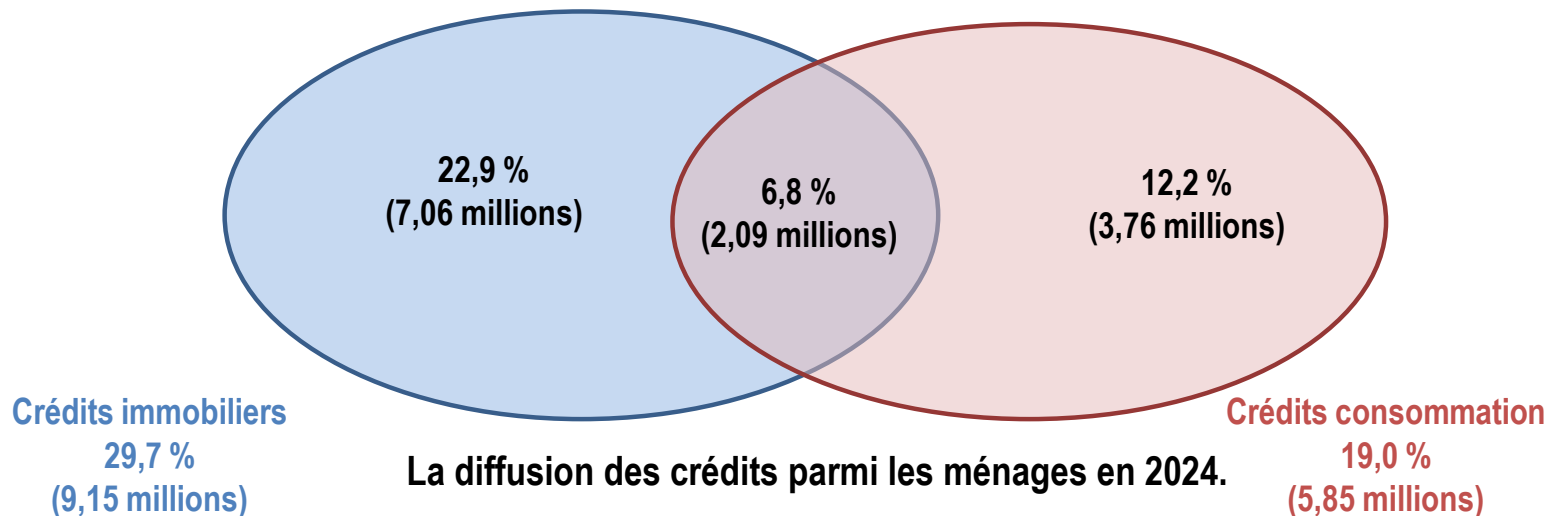
Crédits immobiliers
3,0 % (- 6,4 % sur un an)
(0,94 million)

En 2024 : 9,54 millions de ménages
(30,9 % de l'ensemble des ménages)

Crédits consommation
28,6 % (+ 3,0 % sur un an)
(8,81 millions)



Le nombre de ménages avec un ou plusieurs nouveaux crédits en 2024.

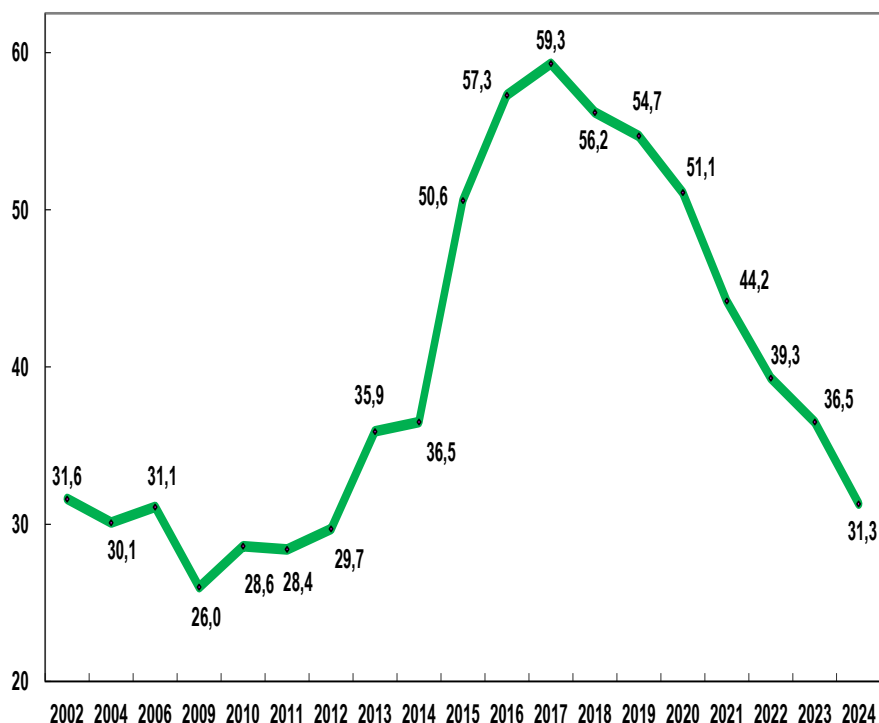


4. LES RENEGOCIATIONS DES CREDITS IMMOBILIERS

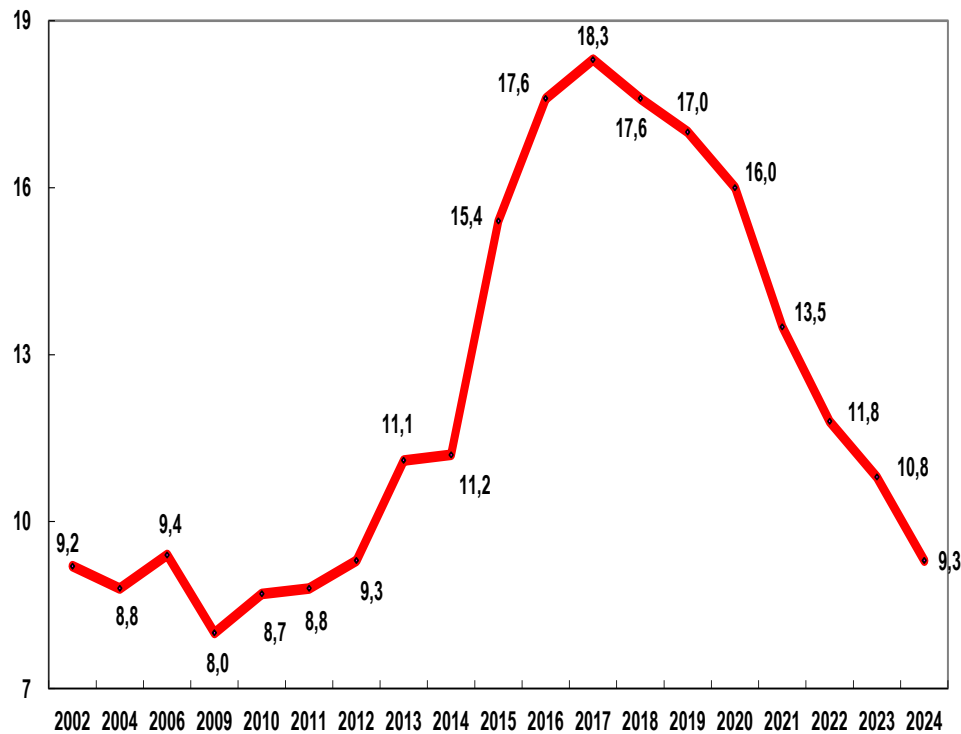
En 2024, 31,3 % des ménages détenant des crédits immobiliers les avaient déjà renégociés .

Le mouvement des renégociations a encore reculé en 2024 : depuis 2018 il est devenu moins intense que durant les années 2012 à 2017. La part des ménages détenant des crédits immobiliers et les ayant déjà renégociés décroît pour la 7^{ème} année consécutive. Cette évolution s'inscrit dans le contexte d'un resserrement de l'accès au crédit et d'une évolution des conditions de crédit ayant bouleversé les habitudes de financement de l'immobilier par les ménages.

Part des ménages détenant des crédits et qui en ont déjà renégociés
(source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

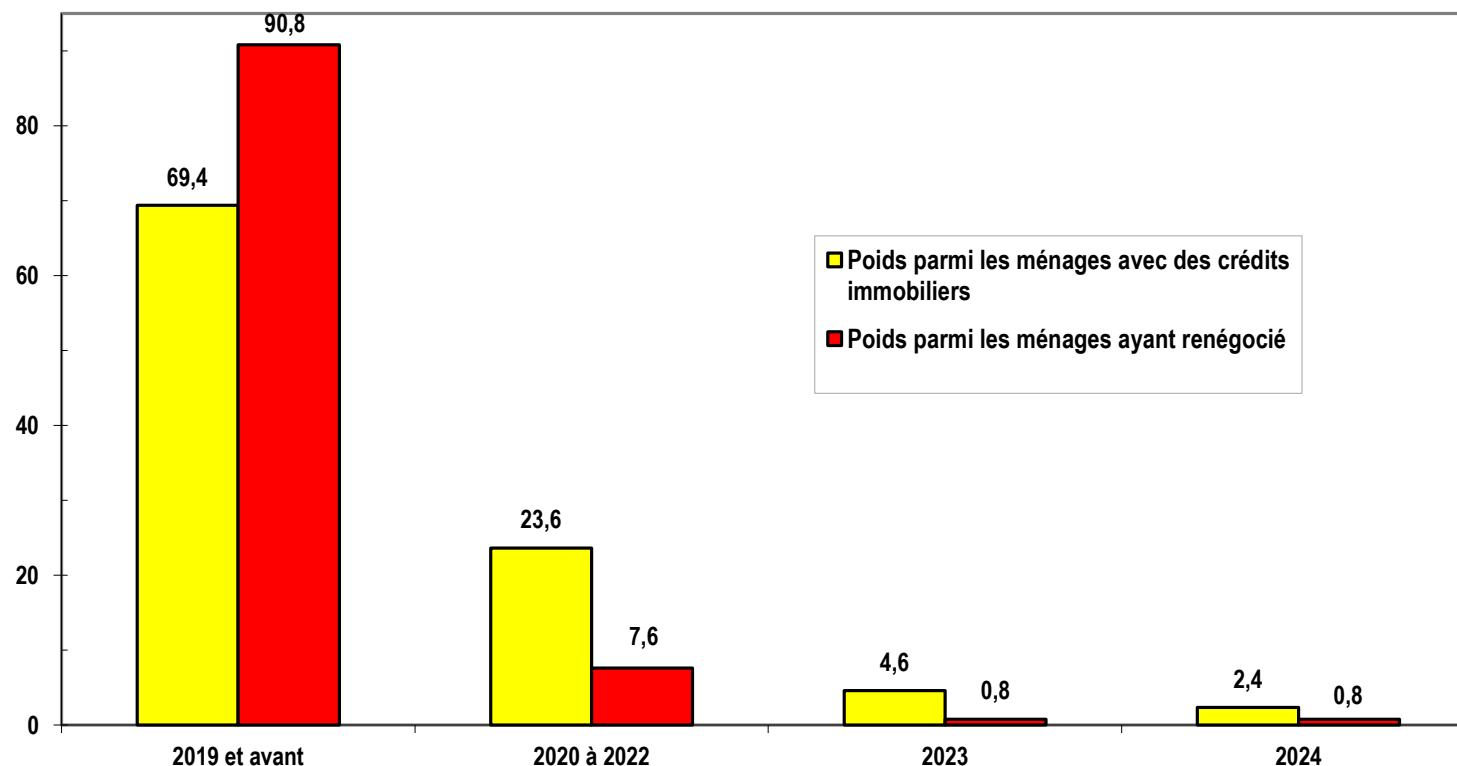


Part des ménages ayant déjà renégocié des crédits immobiliers
(source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



En 2024, sur les 31,3 % de ménages détenant des crédits immobiliers déjà renégociés : 2,4 % l'ont fait en 2024, 4,6 % en 2022, 23,6 % de 2020 à 2022 et 69,4 % avant 2020. Ainsi depuis 2020, 30,6 % des ménages détenant un crédit immobilier ont eu recours à une renégociation (9,2 % des ménages).

Les caractéristiques des opérations réalisées en 2024 (source : Observatoire des Crédits aux Ménages)
La date de réalisation du projet : date d'obtention du (ou des) prêt(s)



Les ménages concernés disposent généralement d'une capacité de négociation suffisante ou au contraire, rencontrent des difficultés budgétaires et financières importantes.

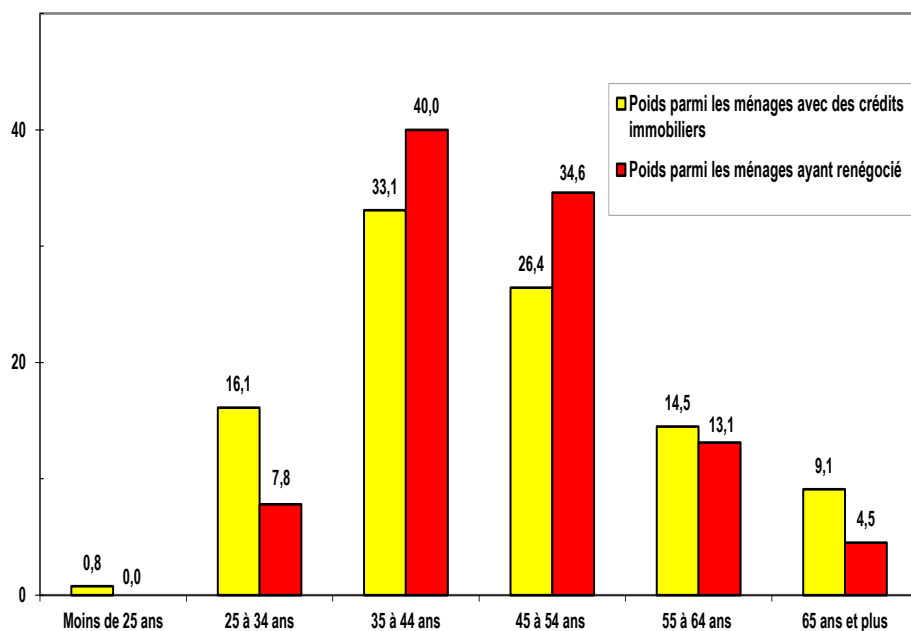
Car au-delà de cette typologie sommaire, aucune caractéristique financière ou budgétaire discriminante ne permet de caractériser simplement les profils des ménages endettés. Ainsi peut-on remarquer que la probabilité de recourir à une renégociation semble d'autant plus élevée que la situation du ménage est dégradée. Comme d'ailleurs on remarque que des ménages *a priori* dans une situation financière et budgétaire meilleure que celle des autres ont bénéficié d'une renégociation.

En 2024, pour une part de ménages détenant des crédits immobiliers et ayant renégocié s'établissant à 31,3 % :

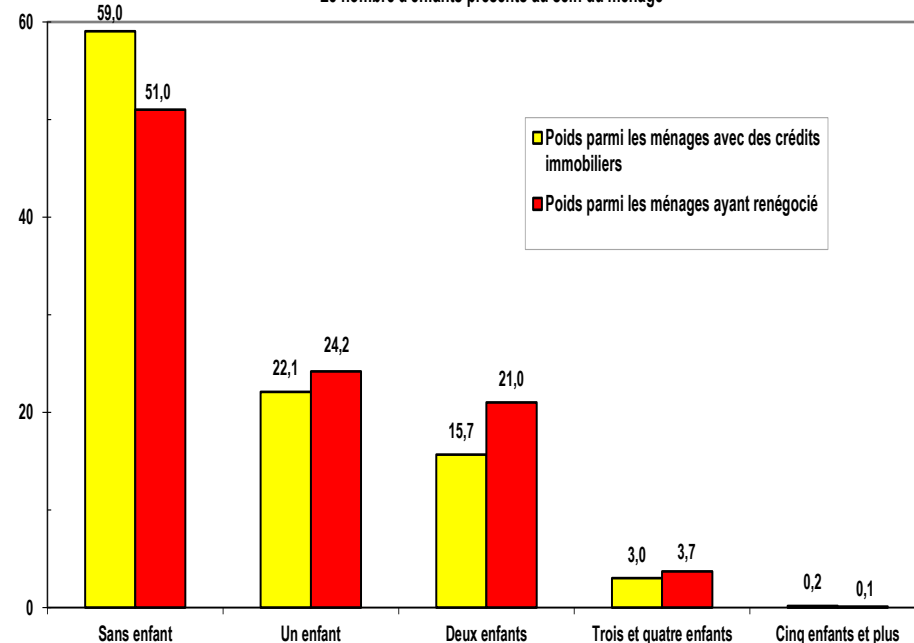
- ➔ 53,6 % de ceux qui n'y arrivent qu'avec des dettes, 49,5 % de ceux qui ont déposé un dossier de surendettement, 37,3 % des ceux qui ont des charges beaucoup trop élevées et 30,9 % de ceux qui ont connu une dégradation de leur situation financière ;
- ➔ mais aussi 31,6 % de ceux qui sont à l'aise, 29,8 % de ceux dont la situation financière s'est nettement améliorée et 28,5 % de ceux qui ont des charges très supportables.

Quelques caractéristiques socio-démographiques des ménages concernés : par comparaison avec l'ensemble des ménages détenant des crédits immobiliers, ils sont moins jeunes et ce sont plus fréquemment des ménages avec enfant(s).

Les caractéristiques des ménages en 2024 (source : Observatoire des Crédits aux Ménages)
L'âge de la personne de référence au sein du ménage

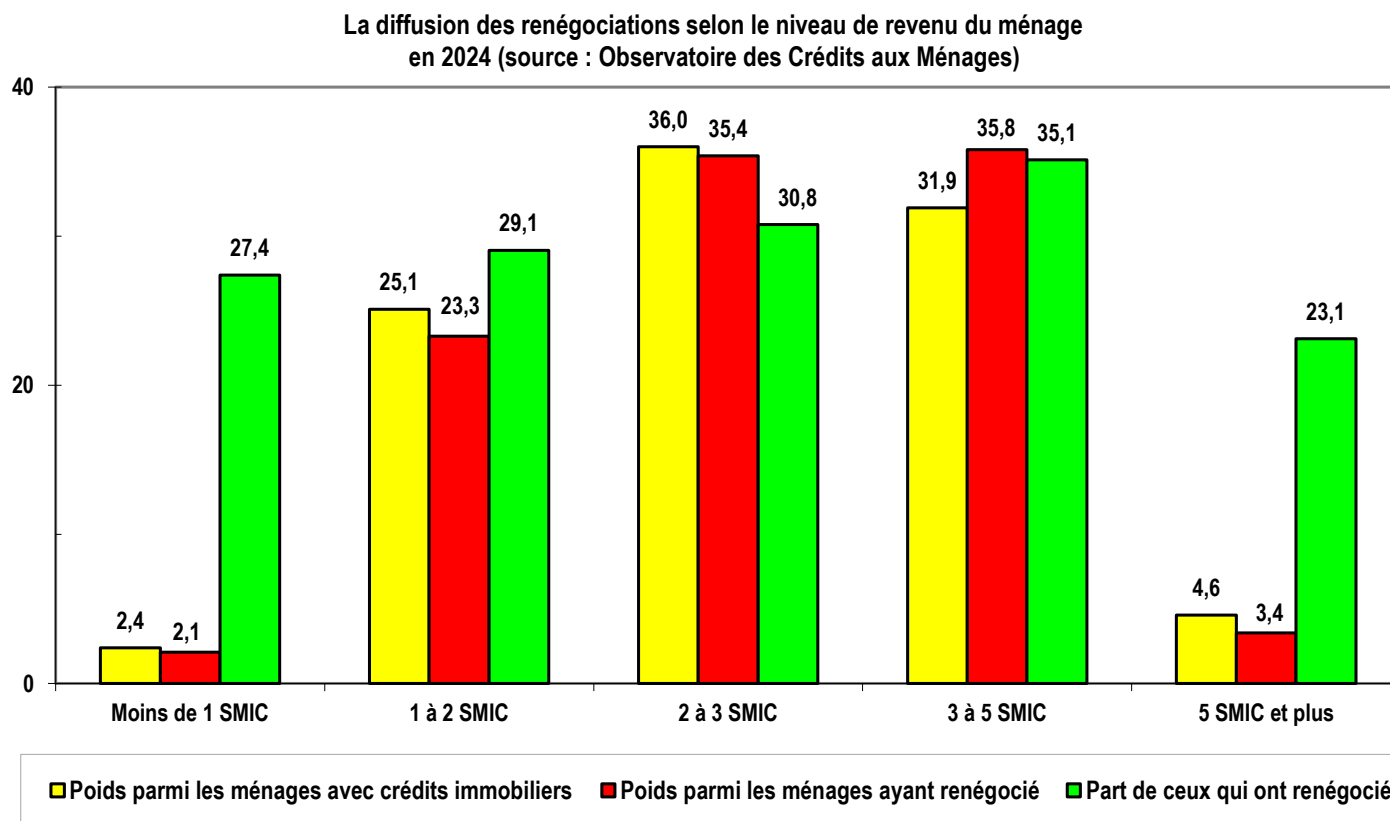


Les caractéristiques des ménages en 2024 (source : Observatoire des Crédits aux Ménages)
Le nombre d'enfants présents au sein du ménage



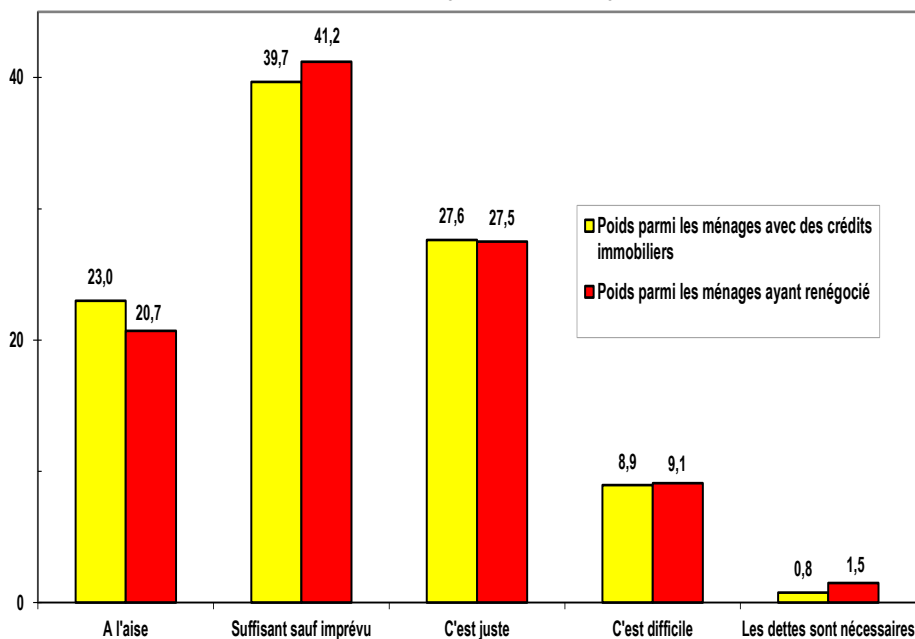
Mais ces ménages ne se singularisent toujours pas par la localisation géographique de leur résidence, ni par leur situation matrimoniale ou par leur PCS. Et ils ne font pas plus souvent appel au découvert bancaire ou aux crédits à la consommation.

Le niveau de revenus des ménages concernés : au-delà des différences constatées selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages ou les appréciations qu'ils portent sur leur situation budgétaire et financière, on remarque que les négociations sont nettement moins fréquentes chez les ménages les plus modestes.

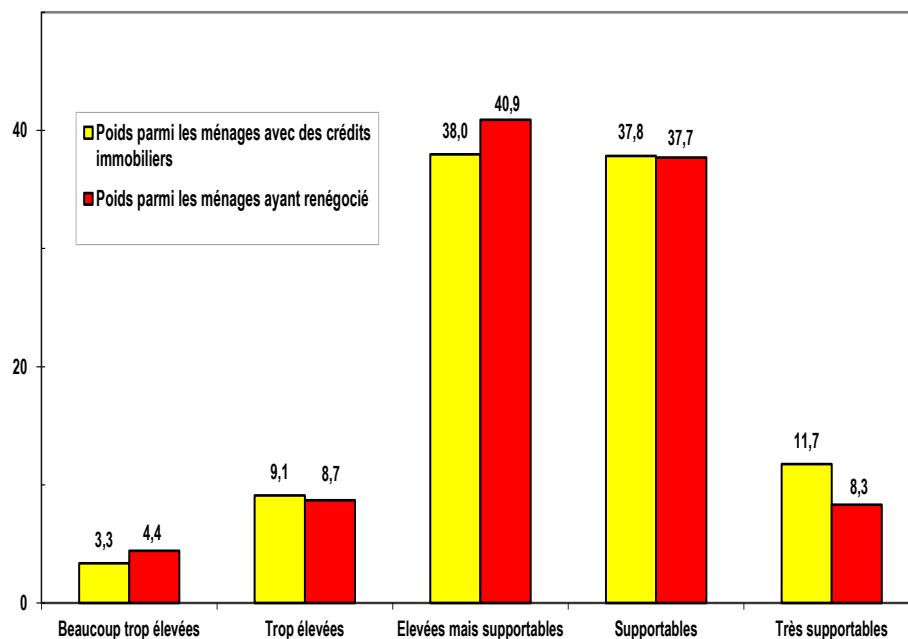


La situation budgétaire des ménages concernés : par comparaison avec l'ensemble des ménages détenant des crédits immobiliers, ils ne sont pas dans une situation budgétaire et financière meilleure et leur appréciation du poids des charges de remboursement est comparable. D'ailleurs, dans leur ensemble, ils ressentent toujours un peu plus de difficultés que les autres ménages, même après avoir bénéficié d'une renégociation.

Les caractéristiques des ménages en 2024 (source : Observatoire des Crédits aux Ménages)
L'appréciation du ménage sur sa situation budgétaire



Les caractéristiques des ménages en 2024 (source : Observatoire des Crédits aux Ménages)
L'appréciation du ménage sur le poids de ses charges de remboursement



En conclusion

Depuis 2019, le taux de détention des crédits par les ménages recule. Et il s'est établi à 41,9 % en 2024, au niveau le plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis sa mise en place, en 1989.

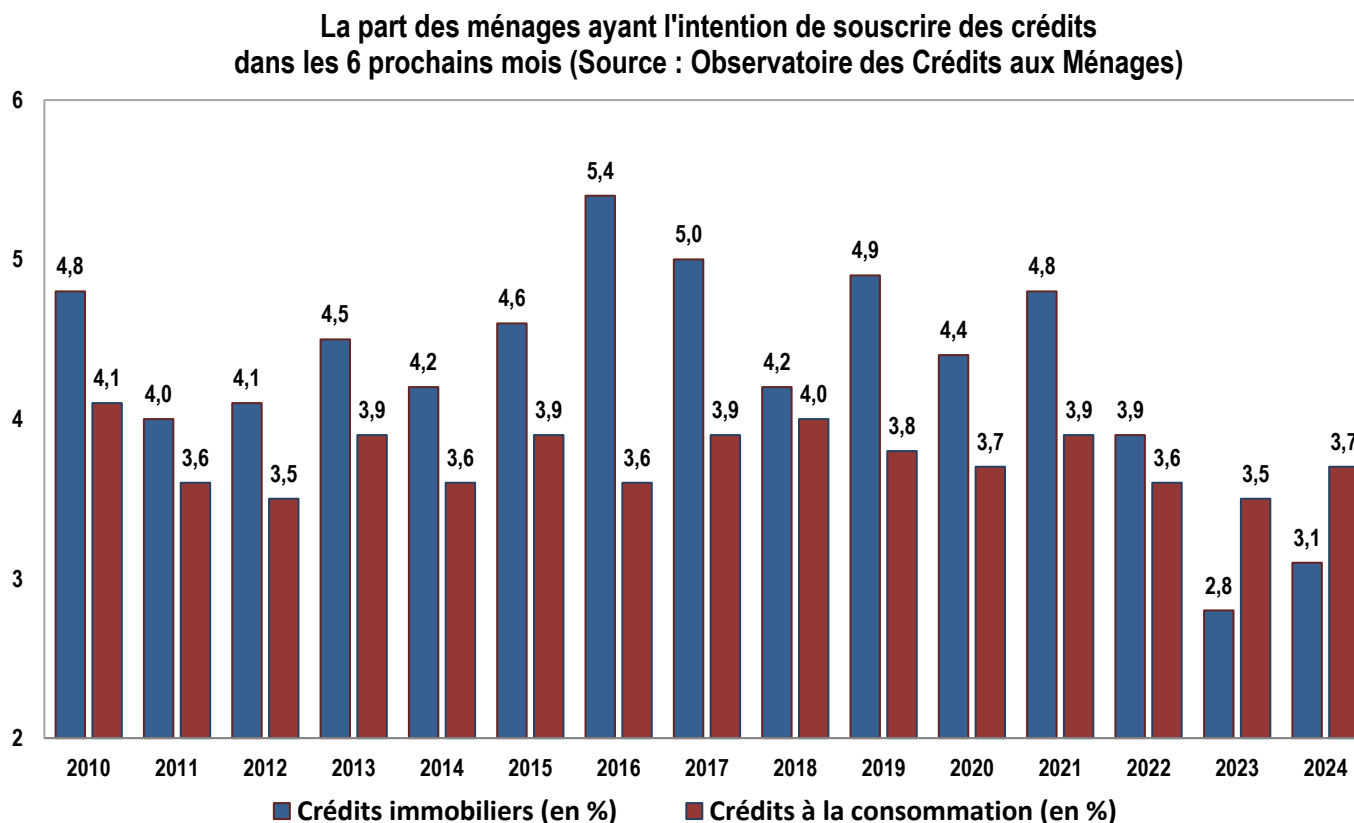
Alors que le rythme de l'inflation a nettement ralenti et que le moral des ménages s'est nettement amélioré (jusqu'à l'automne), le taux de détention des crédits à la consommation a encore reculé à 19,0 %, tous les réseaux de distribution des crédits à la consommation étant affectés par cette nouvelle dégradation : le renforcement d'un climat d'incertitude constaté depuis le déclenchement de la crise sanitaire et l'inquiétude sur la situation du marché de l'emploi ont continué de peser sur la réalisation des projets de consommation et notamment, sur l'opportunité de faire des achats importants. En revanche, la part des ménages détenant des crédits immobiliers s'est stabilisée pour s'établir à 29,7 % : et cela s'est constaté quel que soit le type de biens financés (acquisition d'une résidence principale, d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou réalisation des travaux sur le logement).

Dans un environnement dominé par le ralentissement de l'inflation, le sentiment d'une amélioration de leur situation financière et un moral qui se redresse, les ménages détenant des crédits ont considéré en 2024 que le poids de leurs charges de remboursement s'était allégé : ils étaient 50,7 % à estimer que les charges sont supportables ou très supportables, contre 49,9 % en 2023. En outre, 85,4 % des ménages estiment que les charges de remboursement de leurs crédits sont supportables.

Pour autant, les intentions de souscription de crédits à la consommation au 1^{er} semestre 2025 rebondissent légèrement : mais à 3,7 %, cette proportion ne fait que s'établir sur le niveau moyen constaté depuis la crise sanitaire. Et si la remontée des intentions concernant les crédits immobiliers est notable à 3,1 % pour 2025, ces intentions restent très inférieures à leur moyenne de longue période (4,7 %) et leur réalisation risque de se heurter à la réalité d'un environnement politico-économique peu facilitateur.

Léger rebond des intentions de souscription de nouveaux crédits pour les 6 prochains mois.

Les intentions concernant les crédits immobiliers remontent doucement, après les baisses de 2022 et 2023 : elles s'établissent néanmoins très en deçà de leur moyenne de longue période (4,5 %). Celles concernant les crédits à la consommation retrouvent leur niveau de longue période (3,7 % depuis 2011).



Le regain de la demande de crédits immobiliers risque de se heurter à la réalité d'un environnement politico-économique peu facilitateur : les intentions de souscrire ces crédits restent d'ailleurs très inférieures à leur moyenne de longue période. Concernant le recours à des crédits à la consommation, il ne fait que s'établir au niveau moyen constaté depuis la crise sanitaire : soit un recul du ratio entre l'encours des crédits à la consommation et le revenu disponible des ménages (12,8 % en 2019 et 2020 ; 11,4 % en 2024).